

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 Janvier 2025.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, MARIE-JOSEE MASSON, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, FREDERIC SZYMCAK A GUY DERACHE, CECIL DEMULIER A DAVID ACHIN, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A CARINE GAU, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET JACQUES LEMAIRE A SEBASTIEN HENNON.

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

---

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Mme Carine GAU et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2024 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2025
2. Avance de subvention à l'Académie de musique
3. Avance de subvention au BCO SASP
4. Avance de subvention à PERLUETTE
5. Avance de subvention à l'Amicale laïque
6. Adhésion de la CCPC au SymMad
7. Nomination d'un référent déontologue

8. Convention avec « On fait un jeu ?! »
9. Convention avec « Granny et Charly »
10. Recrutement de contractuels de droit public

---

- 1 -

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT, le conseil municipal est invité à engager un débat sur les orientations budgétaires.

Il explique que le Rapport d'orientation Budgétaire est un préalable au budget 2025.

Après une présentation de la situation macro-économique, un tableau de la capacité d'autofinancement communal affiche pour l'exercice 2024 une évolution positive qui progresse de 25%, notamment grâce à la baisse des dépenses d'énergie négociée par la mairie.

S'agissant de la fiscalité locale, le maintien des taux des 3 taxes est envisagé pour 2025.

Des informations sur la situation des recettes et dépenses de 2024 font apparaître une progression des recettes de fonctionnement de 4,9% alors que les dépenses de fonctionnement se limitent à +1,2%.

La situation de l'endettement évolue favorablement et permet d'afficher un indicateur de désendettement de 4,82 années.

S'agissant des projets d'investissement, le plan pluriannuel d'investissement programme pour le budget 2025 principalement la poursuite des gros travaux engagés l'an dernier, dont certains ont été décalés en raison de procédures réglementaires. Il s'agit notamment de l'aménagement de la médiathèque La Malle et de la rénovation de la voirie, des trottoirs, pistes cyclables et zones de stationnement route départementale 953 et rue Claude Jean.

S'agissant des recettes prévues, outre les subventions sollicitées pour ces investissements, des produits sont attendus en raison de la cession d'actifs immobiliers non utilisés.

M. le Maire félicite M. Michel PIQUET ainsi que l'ensemble des services notamment Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice générale des Services, et Mme Véra GENGEMBRE, Directrice générale adjointe.

Dans un contexte assez compliqué, que ce soit à l'échelle internationale ou nationale avec la situation complexe au niveau de l'Assemblée nationale et surtout l'absence de projet de loi de finance, ils ont réussi à maintenir saine la situation de la commune, que ce soit par la maîtrise des dépenses de fonctionnement ou le travail effectué par chacun.

Cela met en évidence les efforts sur la structure de l'emprunt, avec une réelle volonté de rembourser au plus vite la ligne de trésorerie et plus généralement de diminuer encore plus le recours à l'emprunt.

La position idéale de la ville pour 2025 serait de ne pas recourir à l'emprunt de façon à améliorer davantage la situation budgétaire.

M. le Maire insiste sur ce ratio assez exceptionnel du nombre d'années, à savoir 4,82 années, pour rembourser l'emprunt par rapport à la capacité de co-financement.

Ils ont pu rencontrer la conseillère du nouveau service de gestion comptable mais également eu un certain nombre d'échanges avec la Banque des territoires. Ces deux organismes, reconnus pour leur expertise en matière économique, ont confirmé que la situation de la commune était très appréciable.

De plus, il souhaite mettre en avant les difficultés de la situation actuelle, qui d'une certaine manière oblige les collectivités à participer à l'effort de redressement des finances publiques. En l'occurrence, ces derniers jours, ils ont appris que, par décret, le montant de la cotisation à la CNRACL allait augmenter de 3% chaque année pendant 4 ans. Autrement dit pour la commune d'Orchies, un transfert de charges de l'Etat à hauteur de 90 000€.

Par ailleurs, le service public de la petite enfance est désormais est de compétence communale, couvert par un fonds au niveau national. Cependant, l'affectation de ce fonds est très largement insuffisante par rapport aux dépenses que va générer cette compétence.

M. le Maire ajoute que la politique d'investissements a porté sur différents projets pour l'année 2024 :

- **la Malle**
- **l'église**
- **le centre d'incendie et de secours**
- **la salle Alain PLAISANT**
- **la salle Novorca (extension)**
- **le service de gestion comptable** (qui génère un loyer de 140 000€ annuel), avec une volonté de la ville d'affecter ce montant aux différents projets des écoles
- **les liaisons douces Orchies-Coutiches ; Orchies-Beuvry-la-forêt** (mobilité douce / rénovation de voirie afin de lutter contre les inondations / meilleur accès à l'académie de musique, la crèche, le pacbo ...)
- **les travaux dans les écoles** (requalification de la cour de l'école Joliot Curie, requalification complète pour les écoles Jules Ferry et maternelle)

- **la maison de la solidarité** (un projet en plus des gestes importants effectués pour les populations les plus faibles grâce au secours populaire, secours catholique et aux restos du cœur)

M. le Maire remercie à nouveau M. Michel PIQUET pour cette gestion malgré les difficultés rencontrées face à la situation actuelle mais félicite aussi les collègues et les services.

Il rappelle que la commune a la chance de bénéficier d'un tissu associatif riche et diversifié. Elle met à disposition des locaux, verse des subventions, propose des moyens... elle accompagne ses associations et leur permet d'être dynamique.

Au niveau des fêtes, Orchies a pu accueillir (et accueillera) de nombreuses manifestations d'envergure qui permettent de tisser des liens entre les différentes générations :

#### 2024

- l'accueil du congrès départemental des sapeurs-pompiers
- la stèle en faveur des cheminots résistants
- la messe en hommage au général de Gaulle

#### 2025

- Ferme en ville (mai)
- Chicoriades (juin)
- 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la ville (6 septembre)

L'idée étant d'apporter toujours plus de services, d'équipements et de dynamisme à la collectivité, le tout dans une situation saine.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à débattre sur les orientations budgétaires et rappelle qu'il n'y n'aura pas de vote à l'issu des échanges.

M. Marc DUPUIS souhaite insister sur la gestion ambitieuse et diversifiée pour le bien-être des habitants afin qu'ils puissent se sentir au mieux sur Orchies grâce aux différents services et loisirs offerts.

De plus, une grosse réflexion est faite sur la gestion des déchets, des problématiques de la place de la poubelle, la valorisation des déchets ainsi que l'accompagnement des commerçants. En effet, ils ont reçu beaucoup de sollicitations propres à chaque cœur de métier sur les fréquences de collecte à modifier et les pratiques à adapter en fonctions de leurs besoins spécifiques...

Mme Lise FOUCART indique qu'ils peuvent se réjouir d'une situation budgétaire saine et très satisfaisante. Elle revient sur les propos de M. le Maire sur la création de liens et souhaite évoquer le projet de la Malle avec les différents travaux en cours. Cela va permettre de

découvrir des trésors, un chantier de collections conséquent avec de nouveaux livres et de l'informatique. Un futur lieu de vie décrit comme prometteur.

En supplément, elle souhaite revenir sur la rénovation de l'église (qui fait partie du patrimoine culturel en prévision du bicentenaire) avec notamment l'orgue, le chauffage et l'électricité.

Elle rappelle qu'ils adhèrent au dispositif « Eglises Ouvertes ».

M. Matthieu CAUVIN indique que lors du dernier budget il a dénoncé des dépenses qu'il juge excessives qui auraient pu être reportées, certaines inutiles et coûteuses comme le centre des impôts. Aucuns des investissements n'a permis d'arrêter le vieillissement de la population, la hausse du prix des logements et aucune véritable industrie n'a pu s'installer sur Orchies.

En effet, des industries qui permettraient des CDI, des salaires corrects et d'attirer une population plus jeune. Comme indiqué auparavant, Orchies bénéficie d'un emplacement idéal, Saint-Amand-les-Eaux pourtant moins bien situé a réussi à attirer et garder des industries. C'est un échec de la politique de la ville car la réindustrialisation et le rajeunissement de la population ne sont pas pour demain.

Il stipule que le conseil continue à transformer Orchies en ville dortoir, que d'autres choix auraient dû être faits et qu'il n'est aucunement question pour eux de cautionner ce budget.

Pour le centre de gestion, il a déjà souligné et répété qu'il s'agit bel et bien d'une casse des services publics de proximité.

Il ne faut pas faire croire que ce centre des impôts ne coûte rien à Orchies. L'argent qui a bel et bien été investi aurait pu être bien plus utile ailleurs.

Il est urgent de tout faire pour réindustrialiser et rajeunir la population.

Mme Gilda GRIVON demande si M. Matthieu CAUVIN a des propositions ou des actions plus concrètes à proposer au conseil municipal.

Mme Marie-Josée MASSON reprend les propos de M. Matthieu CAUVIN en disant « Orchies une ville dortoir » qu'entend-t-il précisément ?

M. Matthieu CAUVIN précise ses propos en stipulant d'une part les loyers qui ne baissent pas mais ne font qu'augmenter ainsi que le manque de travail sur la ville. C'est pour lui le minimum, c'est à partir du moment où les personnes vont travailler ailleurs et non sur Orchies que la caractéristique de dortoir rentre en jeu. Il n'y a pas concrètement d'activités sur la commune ce qui explique les propos utilisés précédemment.

Il indique donc que les personnes travaillant en dehors de la ville consomment de ce fait ailleurs, près de leur travail par exemple. Si la ville souhaite réellement faire vivre les commerces locaux comme indiqué, comment expliquer que peu de temps après une ouverture

ces différents commerces ferment les uns après les autres. Il pense qu'il y a une véritable problématique sur ce sujet. Si le véritable souhait est que les personnes consomment sur Orchies, il faut créer davantage de travail.

M. le Maire demande si M. Matthieu CAUVIN pense que la situation est meilleure sur Saint-Amand-les-Eaux. Il indique que les chambres consulaires sont quasi unanimes sur le travail fait sur Orchies, autrement dit plutôt remarquable. Un certain nombre de paramètres ne leur appartiennent pas concernant l'ouverture et la fermeture des commerces. Ce qu'il faut simplement retenir c'est le travail de la collectivité pour amener un certain nombre de porteurs de projets à rester au sein de la commune.

Il est évident que si les porteurs de projets acceptent de prendre un risque en venant s'installer sur Orchies c'est qu'ils n'ont pas la même vision.

Ce qui attriste le plus M. le Maire dans les propos de M. Matthieu CAUVIN c'est qu'il attaque l'image même de la ville d'Orchies. En effet, ceci veut donc dire qu'il considère que la ville n'a pas évolué au fil des temps.

Le vieillissement de la population ne concerne pas seulement la ville d'Orchies, c'est un phénomène qui touche le monde entier et il faut justement s'estimer chanceux d'avoir une population vieillissante. C'est donc aux diverses collectivités d'agir pour essayer d'améliorer les choses.

En revenant à Orchies, il s'avère que la ville a été la première à mettre en place des béguinages (3 résidences à but social encadrées par des loyers gérés par des bailleurs sociaux), un forum de l'emploi, un forum de l'emploi pour séniors et le dispositif PEPS.

M. Patrick FREMAUT reprend sur les dispositifs mis en place sur la ville sur la thématique de l'emploi. Il rappelle que lors du dernier forum qui s'est déroulé en octobre 2023, environ 550 visiteurs se sont présentés et 20% d'entre eux ont retrouvé un emploi.

Pour le forum sénior on comptabilise plus de 320 visiteurs dont 18% ont pu retrouver un emploi.

Il stipule qu'il faut s'appuyer sur des choses évidentes et structurées.

M. Marc DUPUIS indique que c'est une chance que la population vieillisse de plus en plus longtemps. Concernant les jeunes, sur Orchies on compte quasiment 2 fois plus de logements sociaux que la moyenne. Ils essaient d'éviter la hausse des loyers cependant le marché immobilier reste un marché. Il est rare de trouver une ville qui propose une diminution des loyers.

Enfin, concernant la réindustrialisation de la ville, de qu'elles industries parle-t-il ?

Sur les cinq dernières années il y a eu l'entreprise SLOSSE, reprise par un nouveau patron, de même que pour LEROUX.

Mme Carine GAU souhaite rebondir sur la création d'emplois sur Orchies, il y a des créations de zones d'activités et notamment avec la prochaine située à côté du Manoir qui sera propice à la création d'emplois. De même dans le centre-ville sur la place avec le petit commerce E. Leclerc et le MacDonald, qui emploient des jeunes.

M. Matthieu CAUVIN souhaiterait qu'on annonce enfin une installation d'une vraie industrie sur Orchies et qu'on ne se serve pas d'un forum de l'emploi pour cacher des contrats précaires de 20h-25h semaine, une absence totale de véritables emplois avec des CDI et salaires corrects.

Mme Emilie PLAISANT rappelle la création d'un cabinet de radiologie avec des professionnels de santé qui ne sont pas en emploi précaire, bien installés sur Orchies. En effet, la ville répertorie des ophtalmos, des gynécologues, des radiologues, des secrétaires médicales... un service de santé exceptionnel. Toutes les personnes de la région peuvent venir sur la commune pour se soigner.

M. David ACHIN indique qu'il serait heureux d'accueillir de nouvelles industries, d'autres commerces cependant au vu de l'occupation des sols de la ville cela risque d'être compliqué. Il parle au nom de tous, bien évidemment qu'ils seraient ravis d'accueillir une grande industrie qui offrirait des milliers d'emploi, cependant la place reste limitée.

De plus, il souhaite rebondir sur les actions et services menés par la ville en faveur des jeunes notamment avec les services municipaux d'accueil que ce soit garderie, cantine et les centres de loisirs. Mais également les associations culturelles et les clubs sportifs qui accueillent de nombreux jeunes. Il stipule que la vision de M. Matthieu CAUVIN est un peu distordue et qu'il faut s'estimer chanceux d'avoir une ville dynamique avec une mixité de jeunes et de moins jeunes. Il pense réellement que le conseil municipal fait au mieux pour tous.

Chacun peut avoir une opinion mais il faut s'avoir la défendre avec des propositions concrètes afin de débattre aux mieux lors des réunions.

M. le Maire revient sur les contrats précaires, au niveau de la restauration rapide il pense réellement qu'ils rendent service à un certain nombre d'étudiants et/ou de personnes dans le besoin.

Pour le reste, les entreprises comme SLOSSE et LEROUX apportent des emplois, de même que la zone d'activités près du Manoir ou encore sur la zone d'activités avec un certain nombre d'artisans venu s'installer.

Il rappelle que régulièrement ils reçoivent des porteurs de projets qui demandent du foncier pour s'installer sur la commune. Cependant aujourd'hui, avec la meilleure volonté, l'artificialisation des sols rend certains projets compliqués.

De plus, l'industrie en centre-ville peut générer un certain nombre de désagréments.

Le rapport sur les orientations budgétaires a aussi pour but de mettre en avant ce qui pourrait être fait et ce qui reste potentiellement à faire. En l'occurrence, la population vieillit, tout le monde en a conscience, ils mettent en place un certain nombre de mesures pour pouvoir justement accompagner ce vieillissement de la population à travers la politique de la santé, la politique d'emploi des séniors, la politique du logement et même le commerce du centre-ville afin de faciliter la vie des personnes à mobilité réduite.

Il faut savoir que 40% de la population orchésienne n'a pas de voiture et vit seule dans son logement. C'est aussi des évolutions sociologiques à prendre en conséquence.

---

-2-

## **AVANCE DE SUBVENTION A L'ACADEMIE DE MUSIQUE**

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale chargée des relations avec l'Académie de musique.

Suite à la demande de l'Académie de musique, il est proposé de voter une avance de subvention de 20 000€ à cette association afin de lui éviter des difficultés de trésorerie et de pouvoir assurer le paiement des professeurs (charge d'environ 10 000€ par mois).

En effet, l'exercice de l'association se déroulant sur une année civile et la subvention municipale étant versée courant mars, la trésorerie de l'association est au plus bas sur les deux premiers mois de l'année.

Cette avance représente 19,42% du montant prévisionnel de la subvention 2025, d'un montant prévisionnel total de 103 000€.

En parallèle de cette demande, l'association étudie actuellement plusieurs possibilités pour que la situation ne se reproduise plus dans les années à venir à savoir la vente de concerts, la recherche de scènes...

Une commission des finances a été mise en place.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance de subvention.

---

-3-

### **AVANCE DE SUBVENTION AU BCO SASP**

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET, conseillère municipale chargée des sports.

Suite à la demande du BCO SASP, il est proposé de voter une avance de subvention de 50 000€ à cette association afin de lui éviter des difficultés de trésorerie.

Cette avance représente 50% du montant prévisionnel de la subvention 2025, d'un montant prévisionnel total de 100 000€.

M. le Maire indique que la subvention versée au BCO couvre une saison sportive. Toutefois, elle est versée au mois de mars alors que la saison sportive a commencé au mois de juillet de l'année précédente.

La situation du BCO n'a jamais été aussi positive qu'en ce moment. Effectivement, un partenaire a accepté d'apporter énormément d'argent pour couvrir le déficit passé. Il n'en reste pas moins vrai que le fonctionnement rappelé précédemment oblige le club à devoir avancer sur un certain nombre de dépenses. L'idée est donc de verser cette avance de subvention de façon à ce qu'ils puissent continuer leur fonctionnement dans de meilleures conditions possibles.

M. le Maire indique que le BCO est passé sans problème devant la commission de contrôle de la fédération française de basketball, au contraire de neuf autres équipes, qui ont été sanctionnées soit sportivement (des points en moins) soit financièrement.

Le BCO n'a pas été visé par ce type de sanctions.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance de subvention.

---

-4-

### **AVANCE DE SUBVENTION A PERLUETTE**

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à la culture.

L'association PERLUETTE, spécialisée dans la littérature jeunesse, bénéficie d'une résidence longue de territoire avec la Région Hauts-de-France de 2024 à 2027.

Une subvention régionale de 20 000€ lui est attribuée sous réserve d'un partenariat avec la ville.

Dans le cadre de ce partenariat, la ville s'engage à mettre à disposition le rez-de-chaussée de la maison attenante à la Tour à diable et à verser une subvention annuelle de 10 000€.

En contrepartie, PERLUETTE intervient auprès du centre de loisirs, dans les écoles, etc., et participe à plusieurs événements municipaux, comme la Nuit de la lecture ou les Journées européennes du patrimoine.

Suite à la demande de PERLUETTE, il est proposé de voter une avance de subvention de 5 000€ à cette association afin de lui éviter des difficultés de trésorerie.

Cette avance représente 50% du montant prévisionnel de la subvention 2025, d'un montant prévisionnel total de 10 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance de subvention.

---

-5-

## **AVANCE DE SUBVENTION A L'AMICALE LAIQUE**

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à la culture.

L'école Jules Ferry organise une classe cinéma pour les CM1/CM2 la semaine du 19 au 23 mai.

Les enfants, encadrés par une équipe de professionnels, seront les héros d'un film dont ils maîtriseront le déroulement.

Ce projet propose aux élèves d'entrer dans les coulisses du cinéma et de participer à un tournage dans des conditions professionnelles.

Les élèves vont ainsi découvrir, apprendre et comprendre le 7<sup>ème</sup> art.

Cette classe découverte se finalisera par la réalisation d'un film d'une durée de 45 à 60 minutes, retraçant l'ambiance de la semaine, le travail et les productions réalisées par les enfants.

Dans ce cadre, il est proposé de voter une subvention de 5 000€ à l'Amicale laïque, chargée d'effectuer le versement auprès de l'école.

Mme Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque, indique que l'Amicale Laïque reçoit de la collectivité les subventions pour les classes vertes/découvertes et retransmet aussi tôt cette somme aux écoles pour financer leur projet. Très beau projet décrit précédemment.

M. David ACHIN souhaite compléter avec quelques informations en tant que membre de l'Amicale Laïque, association orchésienne depuis plusieurs années qui offre des services/prestations autour du sport, de la culture et qui accompagne différentes personnes à des tarifs très concurrentiels. Le but étant de donner accès à toutes ces activités au plus grand nombre de personnes orchésiennes.

L'association participe aussi au financement de quelques actions à destination des jeunes dans les écoles.

M. le Maire indique que Mme Nelly THIEFFRY et M. David ACHIN ne participeront pas au vote de cette avance de subvention, étant membres de l'Amicale laïque.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance de subvention.

---

-6-

## **ADHESION DE LA CCPC AU SYMMAD**

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme et aux travaux.

Dans l'objectif de lutter contre les inondations, la Communauté de communes Pévèle Carembault a décidé d'adhérer au SymMad - Syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle.

Comme le prévoit l'article L5214-27 du CGCT, l'adhésion de la CCPC à ce syndicat implique de consulter les communes membres sur cette adhésion.

Il propose donc d'autoriser la CCPC à adhérer à ce syndicat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite adhésion.

---

-7-

### **NOMINATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Aux termes de l'article L1111-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ».

En application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022, un référent déontologue doit être nommé par chaque collectivité territoriale.

Ce décret précise que le référent déontologue doit être choisi en fonction de son expérience et de sa compétence et sa mission doit être exercée en toute indépendance et impartialité.

Il prévoit certaines incompatibilités :

- n'exercer aucun mandat local au sein de la collectivité depuis au moins trois ans
- ne pas être agent de la collectivité
- ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec la collectivité

Il propose donc la candidature de M. Marc BULTEZ, ancien conseiller municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite nomination.

---

-8-

### **CONVENTION AVEC « ON FAIT UN JEU ?! »**

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ, adjointe à l'animation jeunesse.

L'association « On fait un jeu ?! » a proposé à la médiathèque un service de ludothèque itinérante, sous la forme d'animations permettant aux habitants de tester et d'emprunter des jeux de société.

Dans ce cadre, il a proposé d'autoriser M. le maire à signer une convention avec cette association pour :

- 20 passages par an à la médiathèque le samedi matin
- 2 soirées jeux par an ouvertes à tous

En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention annuelle de 1 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite convention.

---

-9-

### CONVENTION AVEC « GRANNY & CHARLY »

M. le Maire donne la parole à Mme Carine GAU, adjointe aux affaires sociales.

« Granny & Charly » est une entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS) ayant pour mission de lutter contre l'isolement des personnes âgées tout en offrant des compléments de revenus aux jeunes générations.

Elle propose des services d'aide à domicile adaptés et personnalisés, ayant pour objectif principal de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile. Elle ne se substitue pas aux auxiliaires de vie mais vient en renfort d'une pénurie de professionnels sur le territoire.

L'idée de cette entreprise est de mettre en relation des jeunes dits « Charly » qui souhaitent avoir un complément de revenus en aidant les personnes âgées nommées « Granny », en situation d'isolement ou simplement pour bénéficier d'une aide en plus pour certaines tâches de la vie quotidienne.

Ce n'est en aucun cas une entreprise d'aide à domicile en relation avec l'ADMR qui effectue des soins de santé mais un réel accompagnement social.

Elle a été créée en 2020. La fondatrice recherchait elle-même un « Charly » pour sa grand-mère ayant des besoins d'aides ponctuelles.

Leur vision est de se dire qu'effectivement il y a un vieillissement de la population, que les aînés ont parfois recours à des aides à domicile (ADMR) mais ils ont aussi des besoins ponctuels (monter un meuble, accrocher un cadre, courses, préparation de repas...). L'idée est donc de lutter contre l'isolement et d'entretenir le maintien des personnes âgées ou en situation de handicap à domicile.

Leur mission est de faire une réelle différence dans la vie des aînés puisqu'ils s'engagent à leur rendre la vie quotidienne plus agréable à travers divers services comme :

- Aide aux repas
- Aide aux courses
- Compagnie
- Aide-ménagère
- Aide transports
- Aides diverses (administratif, utilisation internet...)

C'est un service intergénérationnel sur-mesure, qui consiste à mettre en relation un « Granny » et un « Charly » qui puissent s'entendre.

L'objectif à terme est que ce soit le même « Charly » qui intervient chez le même « Granny ».

Le fonctionnement est un peu comme un site de rencontre c'est-à-dire un matching sur-mesure entre seniors et jeunes adultes basé sur des centres d'intérêts communs pour prévenir la perte d'autonomie grâce à des visites de convivialité.

Le « Charly » est recruté sur des critères d'éligibilités précis :

- Entretiens individuels approfondis
- Contrôle de référence
- Formation obligatoire des intervenants
- Vérification du casier judiciaire
- Garantie de l'éthique
- Accompagnement et suivi des intervenants

C'est un fonctionnement en trois étapes clés :

- **Evaluation des besoins hybride**, demandes réalisées par téléphone avec une ligne dédiée et bénévoles dédiés pour une durée d'un an.
- **Matching**, proposition de 3 candidats locaux répondants aux critères.
- **Suivi qualité**, relevé des heures et suivi qualitatif avec référente dédiée.

**Les cinq bénéfices d'un partenariat avec « Granny & Charly » :**

- ✓ Lutte contre l'isolement des seniors
- ✓ Favoriser des liens intergénérationnels
- ✓ Soutien à l'économie locale et à l'insertion des jeunes
- ✓ Solution complémentaire aux services publics
- ✓ Partenariat avec un acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'intérêt pour la collectivité de signer cette convention :

- un soutien institutionnel à travers une collaboration officielle
- un engagement d'effectuer une communication sur ce programme via les plateformes de la commune
- un partage de « Charly » sur les manifestations de la commune dédié spécifiquement aux aînés.

L'entreprise s'engage à mettre en relation des « Charly » auprès des aînés, d'effectuer la sélection des intervenants et de faire un reporting sur l'évolution des besoins trimestrielles sur la commune auprès des « Granny ».

Autre point non négligeable, ce service n'est pas gratuit mais le fait de signer la convention permettra aux aînés habitant la commune de bénéficier d'un tarif moins cher pour les prestations. En effet, « Granny & Charly » s'engage à réduire ses tarifs au minimum, à savoir 26€/heure TTC soit 13€ avec crédit d'impôt immédiat, peu importe le volume horaire.

Il est donc proposé d'autoriser M. le maire à signer une convention de partenariat avec cette entreprise.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite convention.

---

-10-

## **RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC**

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il propose de l'autoriser à recruter un CDD à temps complet du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2026 pour les services techniques.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite recrutement de contractuels.

---

M. le Maire remercie le conseil municipal pour la qualité de ces échanges et clôture cette séance.